

# STOLEN & WANTED

MAKE YOUR STOLEN ITEMS UNMARKETABLE



**Il est insupportable que 95% des œuvres d'art volées ne soient jamais retrouvées.**

**Pour empêcher cela, nous proclamons l'ouverture de la chasse aux trésors.**

**[www.stolen-and-wanted.com](http://www.stolen-and-wanted.com)**

## Un Concept Nouveau

L'idée du site est née chez un collectionneur d'objets d'art après le vol de plusieurs de ses tableaux.

Le concept est simple : La recherche sera plus efficace si les chercheurs sont motivés.

Quoi de plus motivant qu'une récompense financière : **une prime.**

www.stolen-and-wanted.com met à votre disposition une information claire et un service efficace dans lequel vous êtes le maillon essentiel...

## Les Trésors Recherchés

Il ne s'agit pas de n'importe quels trésors...mais **d'objets d'art volés** (Tableaux de Maître, Bijoux signés, Pièces d'Archéologie...).

Le vol d'objets d'art est le 3ème trafic illégal après celui des armes et celui des stupéfiants (source Interpol).

Il est évalué à environ 4.000.000.000 € par an.

Quelques chiffres extraits du site internet quid.fr :

- le nombre de vols d'objets d'art en France par an est d'environ 6 000. Il est encore plus important en Italie,
- les vols sont effectués chez des particuliers, (55%), dans des galeries (12%), des musées (11%), des édifices religieux (10%),
- les artistes préférés des voleurs (nombre d'œuvres volées au 29/3/2005) sont Picasso (avec 611 oeuvres volées), Miro (371), Chagall (328), Dali (231), Renoir (227),
- on estime que 90% des objets d'art volés ne sont pas assurés contre le vol,
- et que **95% des objets volés ne sont jamais retrouvés.**

Il ne s'agit donc pas de la quête d'un impossible Graal...  
mais de la recherche de milliers de trésors éparpillés à travers le monde.

# Les Primes

## **QUI OFFRE LES PRIMES :**

Les primes sont offertes par les victimes de vols.

Chaque personne à qui une œuvre d'art a été volée peut la référencer sur [stolen-and-wanted.com](http://stolen-and-wanted.com). Elle publie les photos et les informations nécessaires sur le site. Ces informations permettront de reconnaître les objets volés.

(voir annexe 1 « Le coût du service pour le collectionneur »)

En cas de redécouverte la victime du vol est seule responsable du paiement des primes. [www.stolen-and-wanted.com](http://www.stolen-and-wanted.com) n'est pas engagé par les promesses de primes de ses clients. (voir annexe 2 : « le montant des primes »)

## **LES DIFFERENTS TYPES DE PRIMES :**

La victime d'un vol peut proposer **quatre types** de primes différentes correspondant aux quatre étapes de la redécouverte d'une œuvre d'art:

- une prime pour la **localisation sur internet** de l'œuvre volée,
- une prime pour sa **localisation physique**,
- une prime pour la mise en cause judiciaire des voleurs et des receleurs (**arrestation**),
- une prime pour la **restitution** de l'œuvre volée.

Les primes sont indépendantes les unes des autres. Cependant, si elles concernent le même bénéficiaire, elles ne se cumulent pas : seule sera payée la prime dont le montant est le plus fort.

Pour prétendre à une prime, il faut être étranger au vol ou au recel, ce que le bénéficiaire sera présumé être.

## **QUI PEUT ETRE CHASSEUR :**

Le site s'adresse au plus grand nombre de personnes: amateurs d'art, détectives en herbe, internautes ou simples curieux.

[www.stolen-and-wanted.com](http://www.stolen-and-wanted.com), vous propose de partir à la recherche d'œuvres d'art volées et d'être récompensé pour vos talents d'investigateurs.

Vous surfez sur le web, vous chinez, vous visitez une exposition, **...ouvrez l'œil !!**

## **QUELLES SONT LES REGLES :**

Les règles ont été simplifiées au maximum.

### **Le « jeu » est gratuit :**

La consultation du site est gratuite et sans aucune limite.

### **La chasse n'est ni gardée, ni réservée :**

Il n'est pas nécessaire d'avoir un « permis de chasse » : Aucun enregistrement, aucune identification, aucune inscription.

### **Il n'est pas nécessaire d'être un expert :**

Vous n'avez pas à authentifier les œuvres d'art volées.

Vous devez simplement faire confiance à votre mémoire visuelle et à votre talent !

sur [www.stolen-and-wanted.com](http://www.stolen-and-wanted.com) un clic suffit pour consulter la base de données : vous pourrez ainsi identifier les objets d'art volés que vous allez rechercher.

## La « Killer Application » de stolen-and-wanted.com

### **LES SERVICES EXISTANT N'ONT PAS UNE EFFICACITE SUFFISANTE :**

- Ils ne sont **pas consultables aisément**: accès payant, enregistrement, achat d'un cd-rom.
- Les objets d'art sont **souvent mal photographiés et mal décrits** : Si on demande à deux personnes de décrire un objet, la lecture des deux descriptifs permettra rarement de conclure qu'il s'agit du même objet.

### **STOLEN-AND-WANTED TRAITE LA QUESTION DE L'IDENTIFICATION DES OBJETS D'ART DE MANIERE NOVATRICE ET PERTINENTE:**

Lorsque les œuvres ont une certaine importance la consultation de leurs référencements dans les catalogues raisonnés, les catalogues d'exposition ou dans d'autres publications est indispensable.

**Des millions d'œuvres d'art sont parfaitement indentifiables à partir de ces publications.**

C'est donc à l'aide de leurs références bibliographiques que les œuvres volées vont être identifiées.

### **LA CONSULTATION DU SITE REpond A LA NOTION DE « DILIGENCE REQUISE » (en anglais « due diligence ») DE LA PART DE TOUT ACQUEREUR D'UNE ŒUVRE D'ART :**

**Article 4 de la convention UNIDROIT** du 24 Juin 1995:

- « Pour déterminer si le possesseur a agi avec la diligence requise, il sera tenu compte de toutes les circonstances de l'acquisition, notamment de la qualité des parties, du prix payé, de la consultation par le possesseur de tout registre relatif aux biens culturels volés raisonnablement accessible et de toute autre information et documentation pertinentes qu'il aurait pu raisonnablement obtenir et de la consultation d'organismes auxquels il pouvait avoir accès ou de toute autre démarche qu'une personne raisonnable aurait entreprise dans les mêmes circonstances. »

### **NOTRE OBJECTIF EST DE DEVENIR LE PREMIER SITE AU NIVEAU MONDIAL :**

- par la **qualité des informations** publiées
- par le **nombre de visiteurs en provenance de tous les pays du monde**

**PAR VOIE DE CONSEQUENCE, NOUS OFFRIRONS LE SERVICE LE PLUS EFFICACE POUR LA REDECOUVERTE DES OBJETS VOLES.**

# Comment consulter les primes

Grâce à une interface adaptée, la navigation est un jeu d'enfant.

Au lancement du site, **les 40 premières œuvres d'art volés** représentent un **montant cumulé de primes de 150.000 euros**.

Dans 3 ans, le rythme annuel de croissance de la base de données devrait être de **1000 œuvres volées** pour un montant de primes cumulé de **5.000.000 €**.



« **REWARDS** »  
est l'entrée du site  
réservée aux primes

- Elle permet de visualiser :
- les « **TOP REWARDS** »
  - les « **NEWS REWARDS** »
  - les « **STILL WANTED** »



**STOLEN-AND-WANTED** est créé par deux commissaires-priseurs de Grenoble, Armand et Gérard Torossian :

**Armand Torossian** est fondateur et président du directoire du site : [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com), premier site d'annonces de ventes aux enchères publiques en France.\*

Il a participé à plusieurs colloques sur le marché de l'art et les nouvelles technologies dont : « Quel marché de l'Art sur Internet » Conseil National du Marché de l'Art, Ministère de la Culture et de la Communication, mai 2006.

« Les enjeux technologiques du marché de l'Art », Syndicat National des Maisons de Ventes Volontaires, Maison des Arts et Métiers, octobre 2006.

Il est membre du Conseil d'administration du MAGASIN-Centre National d'Art Contemporain de Grenoble.

**Gérard Torossian** est ingénieur en mécanique et aérotechniques : Il a travaillé sur les programmes spatiaux de l'Aérospatiale pendant 2 ans.

Il a ensuite intégré le secteur bancaire où il a participé pendant 2 ans au développement à l'international du système informatique de la Caisse Centrale des Banques Populaires.

Depuis 10 ans, il est commissaire-priseur avec une spécialisation dans l'organisation des ventes industrielles.

**Partenaires financiers:**

La société est soutenue par un groupe d'investisseurs privés issus du Pôle TIC de la région de Grenoble.\*\*

**Partenaires techniques :**

Banque HSBC : plateforme de paiement sécurisé

Kreatys : [www.kreatys.com](http://www.kreatys.com) (création technique)

Guhmes : [www.guhmes.com](http://www.guhmes.com) (création graphique)

**Marques déposées:**

“stolen and wanted”, “make your stolen items unmarketable” sont des marques déposées.

**Contact:**

**Armand Torossian - mobile: 33 (0)6.29.48.19.06**  
ARTART@T Sarl, STOLEN-AND-WANTED.COM  
155 cours Berriat, 38000 GRENOBLE - FRANCE  
Tel : 33 (0)4.76.49.55.41 – Fax : 33 (0)4.76.96.86.80  
[contact@stolen-and-wanted.com](mailto:contact@stolen-and-wanted.com)

\* En 2007 [interencheres.com](http://interencheres.com) a publié 460 000 photos pour 13 000 annonces de ventes.

\*\* Des sociétés leader sur leur marché tels [spartoo.com](http://spartoo.com), [kelkoo.com](http://kelkoo.com) sont nées à Grenoble.

## **ANNEXE 1 : Le coût du service pour le collectionneur**

Stolen-and-wanted.com ne perçoit aucune commission en cas de restitution d'une œuvre.

La grille des tarifs est la suivante :

Forfait	Durée de mise en ligne	Coût	soit coût par an
STANDARD	5 ans	300 €	60 €
PREMIUM	Illimitée	500 €	Non significatif

Le coût annuel est inférieur à celui d'une annonce de vol dans la presse et ceci pour une visibilité bien plus importante.

Il peut aussi être comparé à la prime d'assurance qu'il faudrait verser pour garantir pendant un an le risque de vol :

- le forfait « STANDARD » correspond à la prime d'assurance annuelle d'un objet de 24.000 €. (Cette valeur correspondent aux taux appliqués par les principales compagnies d'assurance spécialisées : Axa Art indique une prime de 0.25% de la valeur de l'objet, Hiscox donne une fourchette comprise entre 0.12 et 0.35%).

Le forfait « PREMIUM » (durée illimitée) se justifie car il n'est pas rare de redécouvrir un objet plus de 30 ans après sa disparition.

Afin de se rendre compte de l'efficacité du service, les victimes de vols pourront, à partir de leur compte utilisateur, objet volé par objet volé, visualiser le nombre de fois qu'il a été vu par les visiteurs du site.

## **ANNEXE 2 : le montant des primes**

Le montant des primes est librement déterminé par la victime du vol.

Il doit être adapté à la valeur de l'objet volé.

A titre indicatif, si l'objet est très connu, le montant de la prime offert peut être de l'ordre de 5% de la valeur de l'objet.

Si l'objet n'est pas très connu, sa revente et son recel seront plus faciles et moins risqués. La prime doit donc être plus forte (entre 15 et 25 % de sa valeur).

Exemple : pour le vol d'un tableau de Renoir de 1 000 000 \$. Sa valeur pour les voleurs n'est pas supérieure à 200.000 \$. Si il y a 5 complices, la part de chacun est de 40.000 \$. La prime peut être de ce montant (soit 4% de la valeur du tableau).